

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET ANNEXE DES GITES 2019

L'article 107 de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vient renforcer l'information financière tant sur le fond que la forme des documents budgétaires des collectivités territoriales.

Le présent document vise à répondre à cette obligation légale.

Sommaire

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET	3
I - L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019.....	3

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif 2019 doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2019 a été voté le 25 Mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville et de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I - L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'équilibre du budget primitif 2019 s'établit à 130 059.68 €. Il se répartit comme suit :

- Section d'exploitation : 83 748.07 €
- Section d'investissement : 46 311.61 €

II - L'EXPLOITATION

• Les recettes:

Elles correspondent :

- au résultat de la section d'exploitation reporté pour 53 748.07 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes estimée en fonction des recettes engendrées l'année 2018 et des tarifs en vigueur (30 000 €).

• Les dépenses :

Elles correspondent notamment :

- au remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal ;

- aux charges à caractère général et notamment les frais de maintenance, d'entretien, les fluides, paiement de la taxe de séjour, petits équipements divers ;
- aux dotations aux amortissements ;
- au remboursement de la dotation initiale de 10 000 € au budget de la commune ;
- au virement à la section d'investissement pour 38 910.07 €.

III - L'INVESTISSEMENT

• Les recettes:

- Les recettes correspondent au virement de section pour 38 910.07 €, aux encaissements de caution ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

• Les dépenses :

Elles correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobiliers, travaux d'aménagement divers) et au remboursement des cautions.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2019

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
011	Charges à caractère général	14 700 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	30 000 €
012	Charges de personnel et assimilés	15 000 €			
014	Atténuations de produits	1500 €			
67	Charges exceptionnelles	11 500 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	53 748.07 €
042	Opérations d'ordre	2 138 €			
023	Virement à la section d'investissement	38 910.07 €			
Total dépenses		83 748.07 €	Total recettes		83 748.07 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
2135	Installations, agencements	17 400 €	040	Opérations d'ordre	2 138 €
2184	Mobiliers	3 911.61 €			
2188	Autres immobilisations	20 000 €	021	Virement de la section de fonctionnement	38 910.07 €
			001	Solde d'exécution reporté	263.54 €
16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €	16	Emprunts et dettes assimilés (cautions)	5 000 €
Total dépenses		46 311.61 €	Total recettes		46 311.61 €

Fait le 25 Mars 2019 à SAINT MANDRIER SUR MER.
Le Maire,

Gilles VINCENT

Pour le Maire, par délégation.

Le 1^{er} Adjoint


